

## Les raisons de voter CFDT

### Un régime de retraite supplémentaire pour les ingénieurs, cadres et assimilés

Mise en place en 1997 dans le groupe Snecma, le régime de retraite supplémentaire a été mis en place par accord. Il s'agit d'un dispositif de retraite supplémentaire à cotisation définie (dit « Article 83 ») pour les ingénieurs et cadres.

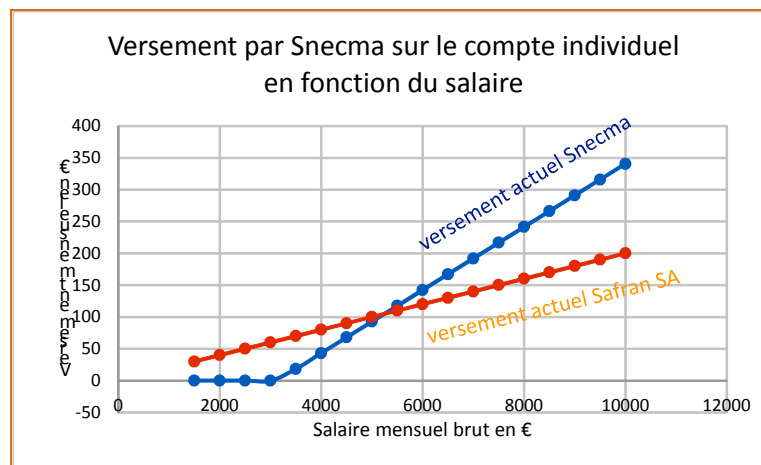
Le dispositif est exclusivement financé par l'entreprise, qui y contribue chaque année à hauteur de 2% de la masse salariale brute des ingénieurs et cadres.

Cette somme est répartie proportionnellement à la tranche B du salaire (part qui dépasse du plafond de la sécurité sociale). Les montants alimentent un compte individuel, bloqué jusqu'au départ en retraite, avec une sortie en rente.

#### *Un dispositif injuste et hétérogène*

L'évolution du plafond de la sécurité sociale et le déploiement hétérogène ont renforcé le caractère injuste du dispositif

- **Le dispositif est catégoriel** (les techniciens/Agents de Maîtrise/ouvriers/employés assimilés cadres n'y ont pas droit) ;
- **Les jeunes salariés cadres** contribuent par leur salaire au calcul du budget, **mais ne perçoivent rien** ;
- **Pour une même épargne finale, la rente est plus faible pour les femmes que pour les hommes** ;
- **Pour un même salaire, deux salariés sont traités différemment suivant la société du groupe** :



#### *Pour la CFDT, ce dispositif doit être remis à plat,*

Il est temps de remettre en cause un dispositif injuste et obsolète.

*Pour la CFDT, un nouveau système de retraite supplémentaire plus juste et équitable doit aussi s'étendre à tous les salariés* dès le coefficient 285 (seuil de l'assimilé cadre pour la retraite complémentaire).

D'autant que depuis fin 2014, **les salariés disposant d'un compte épargne retraite peuvent y faire des versements volontaires, déductibles du revenu imposable.**

La CFDT Snecma souhaite qu'une négociation s'engage le plus rapidement possible sur ce sujet dans l'optique d'un dispositif généralisé, équitable, et efficient.

**Voter CFDT le Jeudi 29 janvier,**

**c'est aussi donner du poids à cette revendication !**

